

AG CNAHES 12 octobre CEDIAS Musée Social
Communications- débats sur le thème de l'attractivité des métiers de l'action sociale

Intervention de DIDIER TRONCHE

Dit son accord sur la plupart des propos tenus par Michel Chauvière.

Question de l'attractivité est l'effet de toute une série de facteurs.

Il y a eu cette superposition ou juxtaposition de l'expression *intervention sociale* à celle de travail social. Qu'est-ce que ça veut dire ? Didier se rappelle les débats à n'en plus finir que cela a engendré au sein des séances plénières de la Commission Professionnelle Consultative, qu'il présidait alors, dès lors que celle-ci a été nommée CPCISTS, « CPC intervention Sociale-Travail Social »

C'est aussi ce qui nourrissait la mission de Chopard : y-a-t-il de nouveaux métiers et quels sont-ils ? Sans oublier que cet élargissement était bien antérieur avec les métiers de l'éducation populaire, les mouvements citoyens.

Et puis les lieux d'exercice des travailleurs sociaux s'étaient démultipliés. Problème de précarisation des affiliations ? etc. Puis l'alternance classique, processus interactif et non simple conception du stage où l'on va vérifier sur le terrain ce que l'on a appris en formation, cette alternance pédagogique perd de son sens au fur et à mesure de la dilution (pénurie ?) des lieux de stage ; ceux-ci se voient invités parfois à accueillir plusieurs formés à la fois. Tout cela a « décoloré » ce qu'on pouvait appeler -en référence à la vidéo de départ- « l'amour du métier ». En tout cas l'adhésion un peu militante de chacun à rentrer dans le travail social intrinsèquement a sa névrose propre. D'ailleurs aujourd'hui ne parle-t-on pas de *crise des métiers de l'humain* ? Il ne s'agit pas seulement de glissement sémantique. Mais des effets de production, peut-être paradoxaux, liés à la stabilité de l'ordre républicain.

Car en Europe, il faut le rappeler, on a d'un côté des politiques qui relèvent de la convergence des États -c'est le cas du handicap-, de l'autre côté des politiques qui continuent de relever de la souveraineté de chaque État : ainsi cohésion sociale, protection de l'enfance, précarité, urgence sociale etc. Mais à cette échelle on retrouve le paradoxe de la décentralisation. Car même si on parle de mettre l'usager au centre de tout, on se rend compte qu'il n'est pas *saucissonnable* ; et que ses accidents de parcours ou ses besoins d'accompagnement pour être un citoyen à part entière peuvent relever d'un bloc de compétences comme de l'autre. Et les *barrières d'octroi* jouent un rôle terrifiant. Y compris sur le poids de l'investissement bureaucratique, l'énergie dépensée, que cela demande au travailleur social.

Il passe un temps fou à remplir des procédures pour être au conforme aux lois qui se sont multipliées, il y en a des « paillassées » : 1975, 2002, 2005, 2007, 2022. Cette dernière, la loi sur l'enfance¹ attendant encore ses décrets d'application. Un état de veille permanent lui est indispensable. Cet effet de bureaucratisation nuit à l'image du travail social.

La notion de spectre d'emploi a beaucoup bougé. Glissement du travail social, interpénétration avec l'intervention sociale, nouvelle construction avec un nouveau rapport au travail, en particulier depuis la pandémie ; nouveau rapport au plaisir d'exercer un métier qui soit intégré comme un élément de vie, non pas seulement alimentaire mais engageant.

La réforme des Diplômes d'État a accompagné cette fragmentation. Avec une fragilisation du dispositif historique de formation, bordé par l'enseignement professionnel sur les faibles niveaux de qualification et à l'étage supérieur par l'universitarisation

Remarquons que les 5 diplômes d'État construits dans les années 60 et 70 n'existent plus, ils ne sont plus que des licences qui n'appartiennent plus à la culture du secteur. Promus au grade de

¹ Loi du 7 février 2022 dite Loi Taquet relative à la protection des enfants

licence mais non remplacés : le niveau III de l'enseignement professionnel a disparu de la cartographie des diplômes.

Ça fait beaucoup à digérer, d'autant que l'arrivée des nouveaux professionnels s'accompagne d'un rajeunissement considérable. La plupart des candidats à la formation sortent de bac et de bac pro, nombreux n'arrivant d'ailleurs pas à la fin de la première année. Dans les années 2000, lors du renouvellement des effectifs à l'occasion des nombreux départs naturels en retraite, l'âge moyen d'obtention de son diplôme d'État était 27 ans : aujourd'hui, 21 ans.

Par ailleurs la gouvernance de l'Action Sociale est totalement éclatée sur le plan ministériel. Cherchez le ministre de référence !?

On est passé dans les vingt dernières années de 1 à 1,4 millions de TS (précision donnée par Philippe Fabry, source DREES) mais avec une augmentation considérable des niveaux V. On a donc créé des désajustements entre les besoins d'accompagnement affichés par les lois de plus en plus importants et les moyens humains mis en œuvre. L'état de tension est tel aujourd'hui que l'application de décisions judiciaires, ou même administratives, concernant des enfants en situation de danger est mise en liste d'attente sur des durées allant parfois de deux ans à deux ans et demi.

Or répondre avec qualité exige des gens qualifiés et des compétences à y rajouter.

Il y a là un hiatus qui engage la responsabilité de l'État, toujours jacobin, mais ayant organisé une fausse décentralisation/ déconcentration par délégation de pouvoir.

Didier Tronche², sur ce plan, attend avec intérêt ce que sera le *décret sur la gouvernance* de la protection de l'enfance en application de la loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants car la gouvernance suppose mise en commun de ceux qui sont en situation de décision et de rappel des obligations de nature législative.

² Devenu président de la CNAPE, fédération nationale d'associations qui accompagnent et accueillent enfants, adolescents, jeunes adultes en difficulté,